

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A087-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A087

OBJET : Développement économique et emploi - Soutien aux équipements de santé - Aide à la modernisation du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis dans le cadre de son projet d'établissement - Principe de participation de la CPA à la construction d'un nouveau parking sur le site d'Aix-en-Provence

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – DAGORNE Robert donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – FREGEAC Olivier donne pouvoir à TALASSINOS Luc – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-David CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteurs : Jean-David CIOT

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Soutien aux équipements de santé

Objet : Aide à la modernisation du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis dans le cadre de son projet d'établissement - Principe de participation de la CPA à la construction d'un nouveau parking sur le site d'Aix-en-Provence

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération vise à acter le principe de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la création d'un nouveau parking sur le site d'Aix-en-Provence avenue Philippe Solari pour mieux répondre aux besoins de stationnement notamment du personnel.

Cette nouvelle réalisation vient compléter le programme de travaux inscrit au projet d'établissement du Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix-Pertuis (CHIAP) pour lequel la CPA a déjà voté le 19 décembre 2013 l'attribution d'une subvention d'investissement de 29 365 000 €.

Exposé des motifs :

Le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis (CHIAP) a lancé un important programme de travaux de modernisation de ses installations. Le coût global de ce projet

d'établissement a été évalué à 67 370 575 € TTC dont 21 005 575 € concerne l'acquisition de matériel médical.

Le Conseil de Communauté en séance du 19 décembre 2013, a décidé l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 29 365 000 € TTC répartie sur 3 ans pour faciliter la mise en œuvre du projet d'établissement.

L'État réserve sa participation financière au projet d'établissement du CHIAP à l'avis du Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins (COPERMO) chargé de vérifier la cohérence du projet avec les directives ministérielles, notamment en matière de coût de fonctionnement. De récentes orientations budgétaires du ministère annonçant une coupe drastique des moyens de santé, de l'ordre de 10 milliards d'euros sur trois ans, exigent une révision du programme initial de travaux, actuellement en cours de redéfinition avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA. Le verdict est attendu pour le 17 juillet 2015.

Sans attendre ce verdict de l'État, des décisions doivent être prises rapidement pour régler prioritairement la problématique du stationnement sur le site d'Aix-en-Provence aujourd'hui complètement saturé et inadapté aux 2200 agents médicaux ou administratifs.

Face à cette urgence, le CHIAP propose de traiter le projet de nouveau parking indépendamment du dossier COPERMO et ainsi pouvoir anticiper le démarrage des travaux avec le soutien de la CPA et de la Ville d'Aix-en-Provence.

Descriptif de l'opération :

Cette opération prévoit la construction d'un parking d'environ 700 places, au contact de l'avenue Philippe Solari, sur l'actuel parking en contre-bas de 300 places.

Le projet consiste à créer sur ce site 400 places supplémentaires dédiées au personnel libérant ainsi près d'une centaine de places dans le parking de 250 places de l'avenue Pontier initialement prévu pour les visiteurs et patients.

L'estimation financière définitive de cette construction est en cours de finalisation par les services de l'Hôpital. Elle devrait se situer entre 4,4m€ TTC et 5,5m€ TTC selon le procédé technique de construction retenu.

La CPA profitera de ce chantier pour prolonger le couloir de bus de l'avenue Philippe Solari et ainsi améliorer la liaison avec le parc relais des Hauts de Brunet.

Des études sont en cours, notamment pour vérifier la capacité du mur de soutènement de l'actuel parking à supporter le passage des bus et établir le coût global des travaux.

Le CHIAP aura en charge la maîtrise d'ouvrage de la construction du parking, ainsi que les éventuels travaux de renforcement du mur de soutènement.

Participation de la CPA :

La CPA souhaite contribuer à la réalisation de ce projet afin d'améliorer le stationnement pour le personnel et faciliter l'accès des visiteurs venus de tout le Pays d'Aix.

Elle apportera une participation financière à l'ensemble de cette opération sous forme d'une subvention d'investissement au CHIAP couvrant 50 % du coût de la construction du parking et l'intégralité du montant des travaux liés à la reprise éventuelle du mur de soutènement.

La ville d'Aix-en-Provence s'associe aux travaux d'accès dans le cadre de sa compétence en intervenant sur les voies de circulation, hors site propre de transport en commun.

Il est demandé de donner un avis de principe favorable à la mise en œuvre de ce projet de parking avenue Philippe Solari dans les conditions exposées ci-dessus et d'accepter le principe d'une participation financière de la CPA dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du CHIAP.

Une convention spécifique concernant cette opération, liant le CHIAP et la CPA sera soumise à l'occasion d'un prochain Conseil de Communauté.

Concernant la délibération n°2013_A261 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement au centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis et l'ouverture d'une AP/CP pour la contribution de la CPA, d'un montant de 29 365 000€, elle reste inchangée.

Dès validation du dossier COPERMO, une nouvelle délibération sera proposée au Bureau communautaire pour mettre à jour les éléments relatifs aux plannings des travaux, à la participation de l'Etat et aux échéances financières.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2014 portant modification de l'article 3 des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, au titre des compétences facultatives pour « l'aide à l'investissement des Établissements Publics de Santé de ressort Intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération n°2013_A261 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 autorisant l'attribution d'une subvention d'investissement au centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis et l'ouverture d'une AP/CP pour la contribution de la CPA ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la participation financière de la CPA pour l'opération relative à la création d'un nouveau parking, avenue Philippe Solari, aux conditions décrites dans le présent rapport ;
- **DIRE** que le montant de cette participation et la convention en découlant seront soumis à un prochain Conseil communautaire.

OBJET : Développement économique et emploi - Soutien aux équipements de santé - Aide à la modernisation du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis dans le cadre de son projet d'établissement - Principe de participation de la CPA à la construction d'un nouveau parking sur le site d'Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

29 MAI 2015